



FICHE DE POSTE CHARGE D'ANIMATION CLAUSES SOCIALES

Réf : F090

Date d'application : 22/01/24

FONCTION :

Garantir une offre de services tant auprès des entreprises titulaires de marchés « clausés » que du vivier de participants éligibles. Participer au partenariat local en lien avec le Service Public de l'Emploi, les acteurs de la Politique de la Ville et les SIAE du territoire.

ENVIRONNEMENT DU POSTE :

Le ou la responsable du pôle et les autres membres de la mission « clauses sociales ».
Les autres membres du pôle ID et salariés d'Emergence(S) (chargés.ées de relations entreprises en particulier).
En externe, les entreprises attributaires, acteurs SPE, de l'insertion, de proximité et demandeurs d'emploi.

Responsable opérationnel direct : responsable du pôle

DECLINAISON DES MISSIONS :

1. Mettre en œuvre l'offre de services auprès des entreprises titulaires

Préciser si nécessaire les 3 modalités de prise en compte de la clause sociale. Analyser les postes de travail pouvant être proposés, assurer un conseil en recrutement en tenant compte du contexte et de l'environnement de l'entreprise. Promouvoir les offres durables et/ou avec volet formation. En cas d'embauche directe, proposer dans le délai imparti une pré-sélection de candidats. Être garant de l'éligibilité des candidats. Suivre l'intégration en entreprise des demandeurs d'emploi recrutés pour favoriser le maintien en emploi.

D'une manière générale, rencontrer régulièrement les entreprises et comprendre leur politique RH pour que l'exécution de la clause se fasse selon des modalités en cohérence.

2. Mettre en œuvre l'offre de services auprès des participants du vivier

Positionner sur des offres d'emploi afin de créer des dynamiques de retour vers un emploi durable. Proposer des actions de montées en compétences voire impulser / participer à leur montage. Rencontrer les participants du vivier si nécessaire. Proposer une orientation vers un dispositif d'accompagnement ou vers une SIAE.

3. Participer aux réunions partenariales

Participer à la 1^{ère} réunion de chantier puis y assister régulièrement pour anticiper la pré-sélection de candidats ou leur sortie de mission. Participer à des réunions sur les QPV pour améliorer leur information et prévenir des situations de blocage et repérer des candidats en vue de chantiers à venir (notamment NPRU).

Participer aux réunions en lien avec les partenaires prescripteurs et les SIAE

Participer à des actions de repérage, évaluation voire formation de candidats afin de les amener à un niveau de compétences permettant une intégration dans le cadre de clauses négociées préalablement.

4. Suivi de la bonne exécution des clauses et de la situation des participants

Récupérer les heures d'insertion auprès des entreprises attributaires et/ou des structures de mise à disposition. Réaliser le suivi des participants à l'issue du contrat, 6, 12 et 18 mois après la fin du contrat. Assurer rigoureusement le reporting de l'activité dans la BDD Clause.

COMPETENCES ET COMPORTEMENTS GENERAUX

Travailler en groupe
Traiter l'information
Adaptation au poste de travail
Engagement : être positif, participer au changement

Décision : autonome, esprit d'initiative, sens des responsabilités

Organisation personnelle : anticiper, s'organiser et gérer les priorités

COMPETENCES SPECIFIQUES

Connaissance du code des marchés publics
Connaissance du public en insertion
Connaissance des acteurs du SPEI et de la Politique de la Ville
Connaissance de base en droit du travail et gestion des ressources humaines.
Maîtrise des techniques d'entretien dans une relation de face à face
Analyse des postes de travail
Maîtrise des mesures pour l'emploi

Suppléant en cas d'absence : responsable du pôle clauses

Remis en mains propres le :

TITULAIRE DU POSTE :